

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
Le permis d'urbanisme pour la liaison Tihange-Strée-Tinlot**

Monsieur le Ministre,

Lors de la première commission du mois de mai, vous aviez annoncé que l'avis sur le permis d'urbanisme de la liaison Tihange-Strée-Tinlot n'était pas encore parvenu au SPW MI.

L'échéance étant mi-avril, je me permets de revenir sur le sujet afin d'avoir les dernières nouvelles dans ce dossier. Votre administration a-t-elle désormais reçu le permis? Qu'en est-il? Celui-ci est-il conditionné? Dans la négative, comment expliquez-vous ce retard? Votre administration a-t-elle entrepris des démarches?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

[Juillet 2022]

Mon administration n'a toujours pas obtenu le permis d'urbanisme pour la liaison Tihange - Strée - Tinlot. L'échéance du délai de 130 jours était effectivement fixée à la fin avril. Mais comme je l'ai déjà signalé, ce délai peut être suspendu par le décret voirie.

Or, dans ce dossier, nous avons deux ouvertures de voirie communales, l'une sur Modave et l'autre sur Huy. Et il faut savoir que lorsque nous sommes confrontés à une suspension de délai suite à ce décret, cela rallonge les délais initiaux d'au minimum 3 à 4 mois. En effet, une enquête publique est organisée, puis le Conseil communal doit délibérer et prendre une décision.

Ensuite, cette décision doit être affichée pendant 15 jours.

On ne peut donc pas vraiment parler de retard, puisque le délai d'obtention du permis est lié à des décisions de Conseils communaux. Mais bien entendu l'honorable membre connaît tout cela.

La seule démarche que mon administration puisse faire, c'est de rester à la disposition des Conseils communaux de Modave et de Huy pour répondre éventuellement à leurs questions et obtenir la date de leurs délibérations. Dans ce cadre, mon administration vient par ailleurs de rencontrer le Conseil communal de Modave le 24 juin dernier.